


## INFO

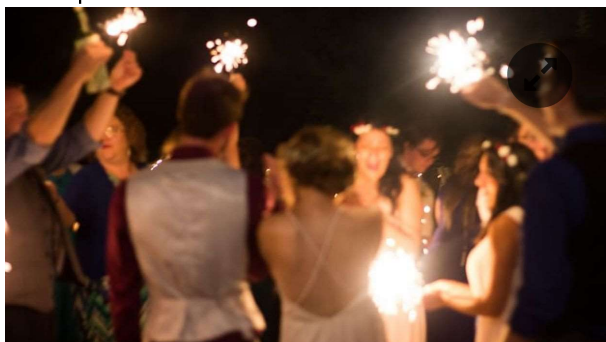
Direct <sup>1</sup>

Soir Première ▶

Régions | v

# Quiévrain : la Police des Hauts-Pays interrompt une soirée clandestine organisée via Snapchat

 ([//app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=7764&lang=fr\\_be&readid=id-text2speech-article&url=www.rtbf.be%2Finfo%2Fregions%2Fdetail\\_quievrain-la-police-des-hauts-pays-interrompt-une-soiree-clandestine-organisee-via-snapchat%3Fid%3D10730293%26fbclid%3DIwAR0RLmDVBY7uCdrtnFvn4OMkZNOfMVyGffR-kEorX-Il1giqYZI\\_F66rh3o](https://app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=7764&lang=fr_be&readid=id-text2speech-article&url=www.rtbf.be%2Finfo%2Fregions%2Fdetail_quievrain-la-police-des-hauts-pays-interrompt-une-soiree-clandestine-organisee-via-snapchat%3Fid%3D10730293%26fbclid%3DIwAR0RLmDVBY7uCdrtnFvn4OMkZNOfMVyGffR-kEorX-Il1giqYZI_F66rh3o))



#

*Illustration - © Piqsels***Vincent Clérin**

🕒 Publié à 15h59

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 4 heures du matin, la Police des Hauts-Pays est appelée pour tapage nocturne à la Rue du Château d'Eau à Quiévrain. Arrivée sur place, l'équipe d'intervention se rend à l'habitation concernée par la plainte.

PUBLICITÉ



**Newsletter info** Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

OK ([https://www.rtbf.be/info/moncompte?newsletter=info&source=rtbfinfo\\_newsletter-](https://www.rtbf.be/info/moncompte?newsletter=info&source=rtbfinfo_newsletter-)

Un peu surprise, la personne qui ouvre la porte tourne aussitôt les talons et s'enfuit dans le couloir en criant "*C'est la police !*". Les policiers voient alors plusieurs fêtards s'échapper en courant vers le fond de la maison pour s'enfuir par le jardin. Trois personnes restées dans la salle à manger sont identifiées et verbalisées. Quant à l'habitante des lieux, réfugiée au 2ème étage, elle avouera avoir invité quelques amis via le réseau social Snapchat. Elle écoperera d'une amende de 750€, les autres participants recevront eux une amende de 250€ pour non-respect des règles Covid.

## **Il y a rire et rire**

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Après son départ, la patrouille de Police croise un véhicule à la Place du Centenaire. À son bord cinq personnes qui sont en possession de bonbonnes de protoxyde d'azote. Certains utilisent ce produit par inhalation pour ses effets "*hilarants*".

Les occupants du véhicule avoueront en effet que l'objectif était d'utiliser ces bonbonnes pour s'amuser à la soirée de la rue du Château d'Eau, où ils comptaient se rendre ensuite. Ils disent avoir reçu l'invitation via Snapchat mais préciseront qu'ils ne connaissent pas l'occupante des lieux.

Rappelons que sans motif légitime, il est interdit de détenir et d'utiliser des capsules de protoxyde d'azote. La Police rappelle que "*l'utilisation de ces capsules présente des risques pour la santé comme (asphyxie, perte de connaissance, brûlure, vertiges, ...)* et est interdite par la loi". Les bonbonnes ont donc été saisies et les cinq passagers verbalisés.

Cinq Procès-verbaux qui s'ajouteront aux quatre précédemment distribués aux bambocheurs de la rue du Château d'Eau, cela fait un total de neuf PV Covid pour cette nuit de week-end de la Police des Hauts-Pays.